L'ASFC aujourd'hui : bulletin commercial destiné aux intervenants

Numéro 3, printemps 2012

La séance binationale de discussion ouverte sur les activités commerciales, tenue en février dernier, a permis non seulement de souligner en quoi les initiatives du *Plan d'action par-delà la frontière* renforceront la sécurité et la prospérité du Canada, mais également comment elles s'harmonisent aux autres priorités clés de l'Agence des services de frontaliers du Canada (ASFC). En réalité, certaines initiatives du Plan d'action sont des priorités de longue date de l'Agence en matière d'activités commerciales, et un avantage majeur du Plan est qu'il permet d'accélérer l'avancement de la mise en œuvre des améliorations aux programmes du secteur commercial de l'Agence. Comme toujours, nous restons concentrés sur notre objectif d'assurer l'excellence de nos services à la clientèle dans le domaine de la gestion de la frontière.

Dans le présent numéro, on fait le point sur un certain nombre d'améliorations à nos programmes du secteur commercial, comme la déclaration électronique pour les exportateurs, la modernisation du contrôle du fret et des programmes des entrepôts d'attente, ainsi que la présentation d'une nouvelle norme de service.

À l'intérieur

- *Déclaration électronique pour les exportateurs*
- *Examen du Programme de déclaration sommaire*
- *Modernisation des entrepôts d'attente et du contrôle du fret*
- *Nouvelle norme de service relative aux fumigants*
- *Programme de détection des radiations*
- *Facilitation douanière et des échanges*
- *Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC*

Pour nous permettre de vous communiquer les renseignements qui vous intéressent, nous vous invitons à nous proposer des idées d'articles. Veuillez faire parvenir vos suggestions au Secrétariat du Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière (CCACF) par courriel à l'adresse suivante : BCCC-CCACF@cbsa-asfc.gc.ca.

Cathy Munroe, présidente
Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière

Déclaration électronique – Économies de temps et d'argent pour les exportateurs

L'ASFC apporte des changements importants à la façon dont les exportateurs déclarent leurs marchandises, pour que le programme d'exportation soit conforme à l'orientation générale de l'Agence en matière de transactions électroniques et pour

honorer l'engagement pris à l'égard des intervenants externes.

Depuis le 1er avril 2012, l'ASFC procède à l'élimination progressive de la déclaration d'exportation manuelle (formulaire B13). Elle est à réviser le *Règlement sur la déclaration des marchandises exportées* pour qu'il en tienne compte.

Une période de transition est prévue d'ici à ce que la révision soit terminée, soit d'ici décembre 2014.

La déclaration électronique obligatoire offrira des avantages aux exportateurs et au milieu de l'exportation en général en réduisant le risque d'amende administrative parce que le formulaire est incomplet. Les fournisseurs de services devraient réaliser des économies de coûts et de temps une fois que la déclaration électronique sera complètement mise en œuvre, car il ne sera plus nécessaire de faire estampiller les formulaires papier à un bureau de l'ASFC.

Pour transmettre les déclarations par voie électronique, deux possibilités sont offertes : la Déclaration d'exportation canadienne automatisée (DECA) et la Déclaration d'échange de données informatisé des exportations du G7 (Déclaration EDI du G7). On peut télécharger sans frais le logiciel de la DECA sur le site Web de Statistique Canada http://www.statcan.gc.ca/exp/index-fra.htm. Quant à la Déclaration EDI pour le G7, elle renferme un lien direct au Système de soutien de la mainlevée accélérée des expéditions commerciales et elle exige un plus grand investissement. Veuillez visiter la page http://www.cbsa-asfc.gc.ca/eservices/menu-fra.html pour obtenir de plus amples renseignements.

Les exportateurs qui n'ont pas encore choisi une méthode de déclaration électronique sont priés de le faire dès que possible. Prière d'appeler le service d'assistance téléphonique DECA/G7 (1-800-257-2434) pour vous inscrire et choisir une méthode, ou si vous avez des questions sur la façon de déclarer des marchandises par voie électronique au moyen de la DECA ou de la Déclaration EDI du G7.

Examen du Programme de déclaration sommaire

Comme il a été annoncé à la réunion du CCACF, tenue les 7 et 8 juin 2011, et communiqué dans le numéro 1 du présent bulletin, l'ASFC est à revoir son Programme de déclaration sommaire (PDS). Le Programme permet aux exportateurs de marchandises en vrac ou homogènes de produire une déclaration sommaire mensuelle de leurs exportations une fois les marchandises exportées.

L'examen du PDS, entrepris à l'automne 2011, consistait à réévaluer l'admissibilité des participants au Programme en vertu de ses critères actuels. L'ASFC est heureuse d'annoncer qu'elle est sur le point d'achever cette étape de l'examen et qu'elle a jusqu'à présent approuvé de nouveau 242 demandes, qui sont valides cinq ans. À l'expiration de la période de cinq ans, les participants du Programme doivent envoyer une demande de renouvellement. Durant ces cinq années, les participants doivent également actualiser leur dossier si les renseignements relatifs à leur entreprise sont modifiés.

L'ASFC tient à remercier tout particulièrement les exportateurs pour leur soutien durant le processus d'examen du PDS.

Lancement de la modernisation des entrepôts d'attente et du contrôle du fret

L'Agence modernise ses programmes de contrôle du fret et des entrepôts d'attente pour accroître son efficience et celle du secteur commercial. La modernisation assurera l'application uniforme des politiques pertinentes et entraînera la création de contrôles améliorés et plus judicieux du fret non dédouané tout en renforçant le programme d'examen de l'ASFC.

Des modifications législatives et réglementaires sont nécessaires pour résoudre les problèmes du programme et mettre à profit les autres changements au programme du secteur commercial.

La première réunion du sous-comité de la modernisation des entrepôts d'attente et du contrôle du fret du CCACF a eu lieu le 20 mars dernier, et une réunion ultérieure a été organisée avec l'Association canadienne des entrepôts routiers d'attente le 5 avril dernier.

Voici les principaux avantages du processus de modernisation :

- Régime de contrôle du fret plus simple et plus moderne;
- Cheminement opérationnel plus efficient et efficace;
- Simplification des types d'entrepôt;
- Économies de coûts pour l'industrie;
- Empreinte écologique réduite de l'industrie et de l'ASFC.

Au cours des 6 à 12 prochains mois, l'ASFC :

- Présentera des modifications législatives et réglementaires qui influencent la modernisation;
- Communiquera avec les propriétaires/exploitants d'entrepôts d'attente pour les informer des changements au programme;
- Demandera les commentaires des membres de l'industrie pour déterminer le meilleur plan d'action;
- Demandera l'avis des intervenants externes;
- Consultera d'autres ministères.

Veuillez adresser vos questions à Sharon Crawford, gestionnaire, unité de la modernisation du contrôle du fret et des entrepôts d'attente, par téléphone au 613-954-6884 ou par courriel à Sharon.Crawford@cbsa-asfc.gc.ca.

Nouvelle norme de service pour les fumigants – Réduire les retards dans les examens

Conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada, l'ASFC est à élaborer une nouvelle norme de service qui renforcera davantage ses programmes et permettra de les surveiller tout en améliorant les opérations frontalières. En avril dernier, l'Agence a annoncé l'achèvement d'une nouvelle norme de service qui sera mise en œuvre dans toutes les installations d'examen des conteneurs pour les conteneurs faisant l'objet d'une fumigation. On a défini la norme de service ainsi :

> *Lorsque la présence de fumigants est identifiée dans un conteneur maritime, l'ASFC fait tout ce qu'elle peut pour s'assurer que le conteneur n'est pas retardé plus de trois jours par le processus de ventilation. Cette période de trois jours ne comprend pas les fins de semaine, les jours fériés ou les conteneurs qui posent un danger extrême pour la santé.*

La nouvelle norme de service réduira les retards dans le cadre du Programme d'examen des conteneurs maritimes, ce qui contribuera à réduire les coûts connexes pour les intervenants de l'ASFC et à assurer la compétitivité économique du Canada. L'Agence continuera d'élaborer et de mettre en œuvre d'autres normes de service pour promouvoir l'efficacité du Programme et améliorer la prestation de services au moyen de la surveillance du Programme.

Programme de détection des radiations – Renforcer la sécurité mondiale

Les terminaux portuaires, qui font partie intégrante de l'économie canadienne, sont l'endroit indiqué pour mettre en place des mesures de sécurité, afin de protéger les Canada et ses citoyens.

L'équipement de détection des radiations accroît considérablement la sécurité dans les ports maritimes. Le matériel de détection des radiations de l'ASFC contribue aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre les menaces nucléaires et radiologiques possibles. En collaborant avec d'autres pays, les intervenants du secteur et d'autres organismes gouvernementaux, l'ASFC prend des mesures importantes pour protéger le bien-être de la population tout en permettant au Canada d'assurer sa croissance et sa prospérité économiques.

Les portiques de détection des radiations sont placés stratégiquement dans les grands ports maritimes du Canada. Lorsque les conteneurs sont déchargés des navires, ils passent entre les panneaux du portique, où ils sont balayés pour détecter des niveaux élevés de radiation. Tous les conteneurs d'expédition qui déclenchent une alarme font l'objet d'une évaluation des risques et d'un autre examen des radiations pour déterminer la cause et la portée des radiations.

Peu après la catastrophe naturelle qui s'est produite au Japon en 2011, les appareils de détection de radiations de l'ASFC ont commencé à détecter divers conteneurs contaminés par des radiations en provenance du Japon. À la suite d'un examen, on a conclu que l'on pouvait procéder sans danger à la mainlevée de la majorité des conteneurs. Peu de temps après, 19 conteneurs de marchandises provenant de l'Asie ont présenté des niveaux de cobalt-60 plus élevés que d'habitude. Le cobalt-60 est une source radioactive artificielle utilisée dans des applications industrielles.

L'ASFC collabore étroitement avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et d'autres partenaires chargés de faire appliquer la loi pour empêcher l'entrée de marchandises radioactives au Canada. L'Agence a élaboré des procédures détaillées et recensé des normes de service pour le traitement des conteneurs qui déclenchent une alarme à la suite de leur rayonnement artificiel. L'ASFC s'efforce de travailler étroitement avec ses partenaires du secteur pour réduire les retards et résoudre les questions en suspens. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'équipement de détection des radiations de l'Agence, veuillez visiter http://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/detect/rad-fra.html.

Accords de libre-échange du Canada – Facilitation douanière et des échanges

Le gouvernement du Canada a récemment pris part à des discussions exploratoires, à des études conjointes et à des négociations officielles concernant le libre-échange et des accords de partenariat économique avec différents acteurs économiques, notamment l'Union européenne, l'Inde, le Japon et la Thaïlande. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dirige ces initiatives et l'ASFC y participe si nécessaire.

Dans le cadre de ces initiatives, l'ASFC s'intéresse principalement au volet visant la facilitation des échanges commerciaux. Ce volet traite essentiellement des formalités douanières et frontalières qui visent à réduire les coûts de transaction tout en maintenant des mesures de

sécurité adéquates. Les dispositions ont pour objectif de maximiser l'efficacité, la transparence, la collaboration et la consultation entre les parties.

L'ASFC vise à promouvoir des mesures de facilitation des échanges qui améliorent la coopération douanière dans les domaines suivants :

- Échange de pratiques exemplaires;
- Collaboration à des forums internationaux, comme l'Organisation mondiale des douanes, pour l'atteinte d'objectifs mutuellement reconnus;
- Application de lois ou règlements douaniers respectifs;
- Harmonisation de documents sur le commerce et normalisation d'éléments de données;
- Mise au point de mécanismes de communication efficaces avec les milieux du commerce et des affaires (p. ex., le CCACF est cité en exemple pour ce qui est de la façon dont le Canada consulte la collectivité d'intervenants).

L'Agence vise également à réduire les obstacles au commerce en adoptant des technologies qui permettent d'accélérer la mainlevée des marchandises, de prendre des décisions anticipées en matière de classement tarifaire et d'assurer la gestion rigoureuse entourant le droit de révision ou d'appel des décisions rendues par les autorités douanières. À terme, en concluant des accords avec ses partenaires internationaux, le gouvernement du Canada vise à accroître les échanges, à ouvrir des portes aux exportateurs canadiens, à favoriser la croissance économique et à créer des emplois.

Examen des programmes de sécurité financière et des comptes-garanties

Le projet de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) consiste à moderniser les programmes, systèmes et processus de gestion des revenus de l'Agence, y compris l'administration des programmes de sécurité financière. Ainsi, au cours des prochains mois, l'équipe chargée du projet de GCRA consultera les intervenants dans le cadre de l'examen de ces programmes. Nous vous invitons à communiquer avec votre représentant du sous-comité du CCACF sur la GCRA pour obtenir plus de renseignements.

Votre Secrétariat du CCACF

Le Secrétariat du CCACF est intégré aux activités de mobilisation des intervenants, au sein de la Division des partenariats de l'Agence. Veuillez communiquer avec le Secrétariat par courriel à l'adresse suivante : BCCC-CCACF@cbsa-asfc.gc.ca.